



Division Forêts et Produits forestiers

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Pour diffusion immédiate

### UNE DÉCISION QUI PRÉSERVE LES EMPLOIS DANS LE RESPECT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Décision de la Cour d'appel permettant à la société Kruger à poursuivre la récolte du bois brûlé sur  
l'Île René-Levasseur

**Montréal (Québec), le 19 août 2005** – La société Kruger accueille très favorablement la décision de la Cour d'appel du Québec, rendue aujourd'hui, lui permettant de poursuivre la récolte du bois brûlé sur l'Île René-Levasseur. « Nous sommes très heureux de cette décision, tant pour nos travailleurs que pour la population de la Côte-Nord qui bénéficie, elle aussi, de nos activités. Il s'agit, en effet, d'une décision qui permet de préserver plus de 150 emplois directs qui étaient menacés sur la Côte-Nord, en plus d'avoir un impact positif sur l'approvisionnement en copeaux qui alimentent nos usines de Trois-Rivières » a déclaré le vice-président Affaires publiques de la société Kruger, M. Jean Majeau.

« La récolte du bois brûlé s'avère une activité respectueuse du développement durable, puisque, en plus de permettre le maintien de 150 emplois sur la Côte-Nord, elle se fait de façon à assurer le renouvellement de la forêt et le maintien de la diversité biologique a ajouté M. Majeau. À notre avis, la récolte du bois brûlé concilie les exigences écologiques et environnementales et celles du développement économique et social ».

La société Kruger souligne que ses pratiques forestières sont exemplaires et conformes à toutes les exigences du développement durable. Ses pratiques sont certifiées CSA-Z809-02 par des experts externes indépendants pour ses activités sur l'aire commune 093-20, incluant l'Île René-Levasseur, l'entreprise ayant rencontré tous les critères de l'aménagement forestier durable (AFD). De plus, la société Kruger a contribué volontairement à doubler la superficie des aires protégées sur l'Île René-Levasseur, portant cette superficie à près de 25 % du territoire de l'Île. Enfin, les activités forestières de la société Kruger sont planifiées en concertation avec une vingtaine d'organismes régionaux.

La société Kruger est un important fabricant de pâtes et papiers spécialisé dans la production et la vente de papier journal, de papiers impression spéciaux, de papiers couchés légers, de papier pour annuaires, de papiers à usages domestiques et industriels, de carton doublure recyclé, de contenants en carton ondulé, de bois d'œuvre et autres produits du bois. En mars 2004, la société Kruger créait une nouvelle unité commerciale, Kruger Groupe Énergie, afin d'assurer sa croissance dans le domaine de l'énergie. Papiers Scott Limitée, membre de la société Kruger, occupe le 1<sup>er</sup> rang sur le marché canadien des produits domestiques avec des marques réputées telles que Cashmere de Cottonelle, Purex, ScotTowels, Scotties, White Swan, Capri et Viva, et

une gamme de produits hors foyer destinés à l'industrie et au commerce dans tout le Canada. La société Kruger possède des établissements au Québec, en Ontario, en Alberta, en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve-et-Labrador, aux États-Unis et au Royaume-Uni et emploie plus de 10 500 personnes.

-30-

**RENSEIGNEMENTS :**

Jean Majeau  
Vice-président, Affaires publiques  
Tél. : (514) 343-3213  
Courriel : [jmajeau@kruger.com](mailto:jmajeau@kruger.com)  
Site Web : [www.kruger.com](http://www.kruger.com)

